

2 Politique

Sénat

Quatre projets de loi soumis à l'examen des sénateurs

J.K.M

Libreville/Gabon

Selon le ministre de l'Intérieur, Lambert-Noël Matha, ces textes matérialisent les recommandations issues du Dialogue politique d'Angondjé.

LE ministre de l'Intérieur, de la Sécurité chargé de la Décentralisation et du Développement durable, Lambert-Noël Matha, était, hier, devant les membres de la Commission des Lois et des Affaires administratives du Sénat aux fins de solliciter la ratification de quatre projets de textes. Il s'agit du projet d'ordonnance portant ratification de l'ordonnance N°0004/PR/2018 modifiant, complétant et supprimant certaines dispositions de la loi N°07/96 du 12 mars 1996 portant dispositions communes à toutes les élections; le projet de loi portant ratification de l'ordonnance N°00002/PR/2018 modifiant certaines dispositions de la loi N°17/96 du 15 avril 1996 portant dispositions spéciales relatives à l'élection des députés à l'Assemblée nationale; le projet de loi portant ratification de l'ordonnance N°00001/PR/2018 du 26 janvier 2018 portant modification de certaines dispositions de la loi organique N°11/96 du 15 avril 1996 relative à l'élection des députés à l'Assemblée nationale; et le projet de loi portant ratification de l'ordonnance N°00003/PR/2018 du 26 janvier 2018 portant fixation et répartition des sièges des députés par provinces, départements et communes.



Le ministre de l'Intérieur, Lambert-Noël Matha, lors de son audition.



Les parlementaires interpellant le membre du gouvernement.



Vue partielle des sénateurs.

Ces quatre projets de textes adoptés, a précisé le membre du gouvernement, conformément aux disposi-

tions de l'article 52 de la Constitution et de la loi N°023/2017 du 27 décembre 2017 autorisant le chef de l'État à légiférer par ordonnance en période d'in-

ter-session parlementaire, ne sont que, sur le plan politique, la matérialisation des conclusions des recommandations du Dialogue politique d'Angondjé, dans

la commune d'Akanda. Des assises qui, on s'en souvient, avaient rassemblé les représentants de la majorité et de l'opposition du 12 avril au 26 mai 2017. De

même, au plan constitutionnel, a-t-il poursuivi, ils ne sont que la conséquence directe des changements intervenus dans la Loi fondamentale à la suite de l'adoption par le Parlement, réuni en Congrès, de la loi N°001/2018 du 12 janvier 2018 portant modification de la Constitution. De façon générale, les projets de textes soumis à l'appréciation des sénateurs consacrent l'augmentation du nombre des députés qui passe de 120 à 143, l'adoption du scrutin majoritaire uninominal à deux tours, la création du Centre gabonais des élections (CGE), la répartition des missions de préparation, d'organisation et d'administration des élections entre le ministère de l'Intérieur et le CGE, le transfert du contentieux des élections locales aux juridictions administratives, etc. Autant des dispositions qui devraient régir les législatives à venir, dont on ne connaît toujours pas la date. Et, sauf coup de théâtre, les sénateurs devraient ratifier tous ces projets de loi.

Tribune des Partis politiques

Juger ce n'est pas comprendre !

"DEVANT la disparition des clivages majorité-opposition qui ouvre l'égal accès à tous les partis politiques à l'animation de la mission exécutive de l'Etat, moi, Moukagni Iwangou, j'ai décidé, en toute lucidité et en toute responsabilité, d'entrer au gouvernement de la République (...). Mais, je n'ai pas renoncé à mes convictions d'opposant radical (...). Seulement, il y a un temps pour les débats et un temps pour les décisions".

C'est en ces termes que le président de Union et Solidarité (US), Jean de Dieu Moukagni Iwangou, s'est exprimé, le 11 mai dernier, à la Chambre de Commerce de Libreville pour justifier, en guise de réponse à ses détracteurs, son entrée, le 4 mai 2018, dans le gouvernement "Issoze Ngondet III". La toile s'est enflammée. Et dans le microcosme politique national,

nombreux ironisent et et s'en moquent... Au prétexte que les arguments de l'actuel ministre d'Etat en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, manquent de substance pour convaincre et/ou corrompre une opinion nationale déjà accoutumée, selon eux, aux retournements de veste des hommes politiques gabonais.

Un argumentaire que ses détracteurs reposent sur deux béquilles. Primo, ils estiment, par-delà les raisons évoquées, que c'est en toute âme et conscience que l'opposant a accepté de faire partie d'un gouvernement dont il sait, pertinamment, que le Premier ministre reconduit est un militant avéré du Parti démocratique gabonais (PDG) au pouvoir. Comme le seraient d'ailleurs la majorité

des ministres qui le composent. Deusio, que c'est également en toute "lucidité et responsabilité" qu'il a prêté serment, le 7 mai dernier, à la présidence de la République, devant le chef d'Etat dont il n'avait eu de cesse de contester la légitimité depuis la fin de la présidentielle d'août 2016. Or, à ce sujet, Moukagni Iwangou qui se proclame toujours de l'opposition radicale, a justifié sa participation dans cette équipe gouvernementale, par la brèche ouverte par le "vide institutionnel" tributaire de la cessation, le 30 avril dernier, par la Cour constitutionnelle, de l'exercice du pouvoir des députés de la 12e législature dont le mandat légal avait expiré depuis deux ans.

Qu'à cela ne tienne, en politique, les vérités du matin n'étant pas

souvent celles du soir, il faut toujours connaître les limites du possible. Pas pour s'arrêter, comme le rappelait Romain Gary, mais pour tenter l'impossible dans les meilleures conditions.

En l'espèce, admirons les grands maîtres mais ne les imitons pas ! Ainsi, coup de chapeau à Jean de Dieu Moukagni Iwangou qui a compris, enfin, qu'en politique, chacun crée son chemin. Et qu'"il y a un temps pour les décisions". En l'occurrence celles qui peuvent contribuer à changer le destin d'une personne. Cela, en bien ou en mal. Selon la tournure que peut prendre la suite des événements. Dans cette optique, quoique prétentieux, il est difficile pour ses nombreux contempteurs de prédire son avenir politique. Néanmoins, il revient à l'ancien "Ugiste" de faire sienne

la maxime de Jean Brun selon qui : "La vie est un combat où l'issue de la lutte dépend du soin que l'on apporte à se préparer à vaincre". Pour cela, trêve de justificatifs et place à l'exercice des nouvelles fonctions de ministre d'Etat. Pour lesquelles, il a donné son engagement solennel de mener à bien sa tâche. Même si, dans le cadre du scrutin à venir, d'aucuns lui prédisent déjà un avenir politique en pointillé. A la raison que son étreinte présente est "l'erreur" qu'il ne fallait pas commettre de sitôt.

Mais est-ce à dire que le leader de US a déjà "grillé" son capital crédit ? Arrêtons de spéculer et de juger ! Car, seules les législatives prochaines - s'il était candidat, à Libreville ou à Mouila - sauront nous édifier. Et rendre aux "Superbes" selon leurs œuvres.